Accord sur la taxe de séjour

Airbnb » Après Zoug, c'est au tour de Bâle-Campagne Tourisme de signer un accord avec Airbnb sur la taxe de séjour. Dès le 1er avril, la plate-forme de location d'hébergement prélèvera automatiquement l'émolument à transmettre à l'organisation de tourisme cantonale.

Le demi-canton rhénan devient ainsi le deuxième du pays où le géant américain de location en ligne tient un accord sur la perception de la taxe de séjour, ont annoncé hier Bâle-Campagne Tourisme et Airbnb. La première entente de ce type a été conclue à la mi-juin 2017 avec Zoug Tourisme.

Les clients d'Airbnb paieront donc la taxe de séjour obligatoire de 3,50 francs par nuitée. En échange, ils bénéficieront d'un billet illimité sur le réseau régional de transports publics ainsi que de réductions pour de nombreux sites et activités touristiques. Les pourparlers avec d'autres cantons sont en cours, indique le communiqué, sans préciser lesquels. » ATS

Exit Suisse alémanique continue à croître

Aide au suicide » Le nombre des membres d'Exit Suisse alémanique augmente. Tendance similaire en Romandie.

Exit Suisse alémanique, qui couvre aussi le canton du Tessin, a accompagné 734 personnes dans la mort l'année dernière, soit 111 de plus qu'en 2016. L'association alémanique enregistre une augmentation du nombre de ses membres. La tendance est également à la hausse en Suisse romande.

A la fin 2017, Exit Suisse alémanique comptait 110 391 membres. L'association a accueilli 10 078 nouveaux membres durant l'année, a-t-elle indiqué hier dans un communiqué.

Au total, 3500 nouvelles demandes d'aide ont été enregistrées. Exit Suisse alémanique est entré en matière sur 1031 cas (991 en 2016). Sur les 734 personnes qui ont finalement pris la décision de mettre fin à leurs jours, 60% étaient des femmes (cette proportion s'élevait à 55% de femmes en moyenne de 2014 à 2016). L'âge moyen des personnes accompagnées dans la mort était de 78,1 ans, contre 76,7 ans en 2016 et 77,4 ans en 2015.

Le cancer en phase terminale est la première raison ayant poussé ces personnes à choisir le suicide assisté. Suivent le cumul de plusieurs maladies de vieillesse et les souffrances liées aux maladies chroniques.

Pour les cantons francophones, Exit Suisse romande publiera ses chiffres lors de son assemblée générale le 28 avril. Le docteur Pierre Beck, vice-président d'Exit Suisse romande, a toutefois indiqué à l'Agence télégraphique suisse (ATS) que, «sans surprise, nous constatons comme les années précédentes une croissance qui est révélatrice d'un profond changement dans le regard des gens sur la mort». » ATS

WINTERTHOUR
CHIENNE ALLEMANDE SAUVÉE
Une chienne déclarée disparue en août dernier en Allemagne a été retrouvée blessée près de Winterthour. L'animal, un berger allemand qui a parcouru plus de 400 km, a été sauvé par les services de secours du canton de Zurich. ATS

ZURICH
DÉCÈS D'ALFRED GILGEN
L'ancien conseiller d'Etat zurichois Alfred Gilgen est décédé lundi à l'âge de 87 ans. Membre de l'Alliance des indépendants, il a marqué son passage au gouvernement cantonal par sa longévité, en y siégeant de 1971 à 1995. ATS

SORCIÈRE
DON D'UN MILLION À GLARIS
Le musée consacré à la sorcière Anna Göldi, qui a ouvert en 2017 dans le canton de Glaris, a reçu un don d'un million de francs. La manne doit permettre d'aménager le musée afin qu'il soit ouvert toute l'année, selon son directeur, Fridolin Elmer. ATS

NEUCHÂTEL
LE CANTON SE DÉPEUPLE
Après seize années de croissance, la population du canton de Neuchâtel a diminué en 2017. Le canton comptait 177 862 habitants à la fin décembre, soit 572 personnes de moins par rapport à l'année précédente. ATS

TÉLÉPHONIE
NOUVELLE LOI NÉCESSAIRE
Des efforts doivent être faits contre le harcèlement téléphonique et les frais d'itinérance *(roaming)*. Une commission du National donne suite à plusieurs initiatives parlementaires. Elle les traitera en révisant la loi sur les télécommunications. ATS

ASILE
LES CANTONS À SOULAGER
La Confédération doit relever sa participation aux coûts de l'asile. Une commission des Etats veut alléger la charge pesant sur les cantons et les communes. Une initiative du canton d'Argovie exige que la Confédération augmente le forfait d'intégration. ATS

Une semaine après les révélations concernant Carpostal, le Ministère public n'a toujours pas bougé

Un volet pénal qui tarde à s'ouvrir

« PIERRE-ANDRÉ SIEBER

Cars postaux » Carpostal – qui a perçu indûment 78,3 millions de francs de subventions fédérales et cantonales entre 2007 et 2015 – devra-t-il répondre de ses actes devant la justice? Fraude, escroquerie ou autre infraction pénale? Lors d'une interview accordée à une chaîne de TV argovienne, Doris Leuthard en a appelé à la retenue concernant les condamnations prématurées de ses dirigeants. Elle a réitéré sa confiance en Susanne Ruoff, directrice de La Poste dont Carpostal est une filiale. Selon la conseillère fédérale, il faut d'abord découvrir ce qui s'est passé puis faire tomber des têtes si des actes pénalement répréhensibles ont été commis.

«On travaille effectivement au dépôt d'une plainte»

Florence Pictet

Pour ce nouvel acte aux contours judiciaires, l'acteur principal demeure l'Office fédéral des transports (OFT) qui a dévoilé le pot aux roses le 6 février. L'OFT entend déposer une plainte pénale auprès du Ministère public de la Confédération (MPC). Elle sera formulée de manière très ouverte et dirigée contre inconnu.

Du côté des 24 cantons lésés par les bénéfices des cars postaux, on demande déjà des comptes. Keystone

Personne n'est à l'abri

Tous les organes non seulement de Carpostal mais aussi du géant jaune peuvent être ciblés, comme Susanne Ruoff, directrice de La Poste, ou l'ex-directeur de Carpostal Daniel Landolf, débarqué à la suite de cette affaire. «Nous travaillons effectivement au dépôt d'une plainte auprès du MPC», confirme à notre journal Florence Pictet, porte-parole de l'OFT. «Une plainte doit inclure les faits pertinents, mais la qualification de ces faits est au final du ressort du MPC puisque c'est lui qui décide s'il y a lieu ou non d'ouvrir une procédure.»

Que fait la police? Depuis que le scandale fait les gros titres des médias, l'espoir de l'OFT est que le procureur fédéral s'autosaisisse de l'affaire. «Le MPC n'a jusqu'à maintenant pas été saisi d'une plainte pénale», assure-t-on laconiquement du côté du procureur fédéral.

Cette instance devra examiner la qualification pénale du processus mis en place par Carpostal, consistant à transférer dans la rubrique «divers» une partie des coûts et recettes relevant du transport régional de voyageurs, subventionné par la Confédération et les cantons à hauteur de 340 à 360 millions par an. Le tour de passe-passe a permis grosso modo de faire du bénéfice tout en évitant une réduction des subventions.

Impatience des cantons

Du côté des 24 cantons lésés, on commence à demander des comptes. Le député UDC argovien Martin Keller a saisi le Conseil d'Etat pour lui demander de faire toute la lumière sur les millions indûment perçus par Carpostal dans les caisses cantonales. Son interpellation figure au programme de la prochaine séance du Parlement argovien le 6 mars. «La question se pose parce que notre canton est de loin celui qui recourt le plus aux services de Carpostal», écrit le député.

L'élu veut savoir combien Argovie a payé de millions en trop entre 2007 et 2017. Il relève que les transports publics sont non seulement financés par le canton, mais aussi par les communes. Celles-ci peuvent être aussi les dindons de la farce. Questionné par l'*Aargauer Zeitung*, le Département des constructions, transports et environnement ne peut pas dire quelle part des 78,3 millions de francs détournés proviennent des caisses argoviennes.

Et le député UDC de relancer le débat sur le rôle de Pascal Koradi, grand argentier du géant jaune de 2012 à 2016 et actuel directeur de la Banque cantonale argovienne. Etait-il au courant du système mis en place chez Carpostal? Par sa fonction de chef des finances de La Poste, a-t-il causé des pertes à hauteur de millions pour le canton et les communes? Interrogé par la *NZZ*, Pascal Koradi a d'ores et déjà répondu qu'il ne s'estime pas responsable, même s'il a été informé de manquements possibles par une note de révision interne en 2013.

Vaudois inquiets

Du côté du Parti socialiste vaudois qui interpelle également son gouvernement par la voix du député Arnaud Bouverat, on se pose à peu près les mêmes questions. Même si les sommes perçues indûment devraient être remboursées, comme le promet l'OFT, le socialiste redoute que Carpostal cherche à compenser ces sommes sur le dos des usagers et des salariés. Et de recommander la plus grande vigilance: «La facilité avec laquelle Carpostal sous-traite une part importante de ses prestations à des conditions inférieures au standard de sa CCT mérite une attention toute particulière de la part des autorités.»

Les députés fribourgeois Nicolas Pasquier (les verts) et Simon Bischof (ps) ne sont pas en reste. Ils ont aussi interpellé leur gouvernement pour connaître le montant égaré dans cette aventure. Et savoir si Carpostal a violé des dispositions du droit civil ou pénal... Avant l'exécutif cantonal, le MPC devrait répondre à la question. »